



**LE CAROL'OR**  
UNE IDÉE EN OR!



[www.carolor.org](http://www.carolor.org)  
[www.facebook.com/LeCarolOr/](https://www.facebook.com/LeCarolOr/)  
[info@carolor.org](mailto:info@carolor.org)

## PETITE HISTOIRE EN BREF

Depuis 2016, année où est sorti le film *Demain* de Cyril Dion et Mélanie Laurent, nous sommes une quinzaine de personnes à nous réunir régulièrement afin de mettre en place, dans la région de Charleroi, une monnaie complémentaire dite aussi « Bon de soutien à l'économie locale ». Celle-ci s'appellera le **Carol'Or**.

La première année, nous avons surtout appris à nous connaître afin de définir les valeurs autour desquelles nous voulions construire notre projet (voir la charte au verso) ainsi que des modes de fonctionnement et de gouvernance.

Ensuite, nous avons « retroussé nos manches » pour rendre cette monnaie de plus en plus concrète, de plus en plus réelle : aller à la rencontre des commerçants et prestataires de services afin de saisir leurs intérêts et réticences, sonder ses futurs utilisateurs, prendre des décisions sur les différents aspects utiles à sa mise en œuvre (nombre et valeurs des billets, identité graphique, etc.).

Au cours de cette aventure, nous avons pu bénéficier du soutien de nombreux organismes : Financité, l'Eden|Centre Culturel Régional de Charleroi, Solidarités Nouvelles, le CIEP du MOC Charleroi-Thuin et la Maison pour associations...

Au fil des mois et avant même d'être en état de circuler, cette monnaie a permis de tisser des liens entre des citoyens qui ne se connaissaient pas au préalable. Nous sommes donc convaincus que son utilisation continuera sur cette lancée à l'échelle d'un même quartier, d'une même région.

Des projets similaires ont déjà révélé leurs bienfaits non seulement en France, en Allemagne ou en Suisse mais aussi en Wallonie! Il existe déjà plus d'une dizaine de « monnaies » complémentaires sur le territoire wallon dont, pour n'en citer que quelques-unes, le Val'heureux (Liège), le Talent (LLN), le Lumsou (Namur), l'Epi Lorrain (Luxembourg), ou, depuis peu, l'Orno (Gembloux).

**Et le Carol'Or est prévu pour le printemps 2019. C'est-à-dire ...demain!**

Vous souhaitez rejoindre notre groupe ou en savoir davantage sur le Carol'Or, ses principes et bénéfices ? Consultez les différents documents de ce kit ou discutons-en...

### **Alors...décidé.e ?**

Pour devenir l'un.e des partenaires acceptant cette monnaie, vous devrez signer une charte que vous vous engagerez à respecter. Celle-ci encourage la formation de circuits courts, soucieux de durabilité (respect de l'environnement) et d'éthique.

Soyez dans les premiers à participer à la venue du Carol'Or, vous participerez à la construction d'une société soucieuse de plus d'humanité et aux retombées économiques positives pour notre région.

**L'équipe du Carol'Or**

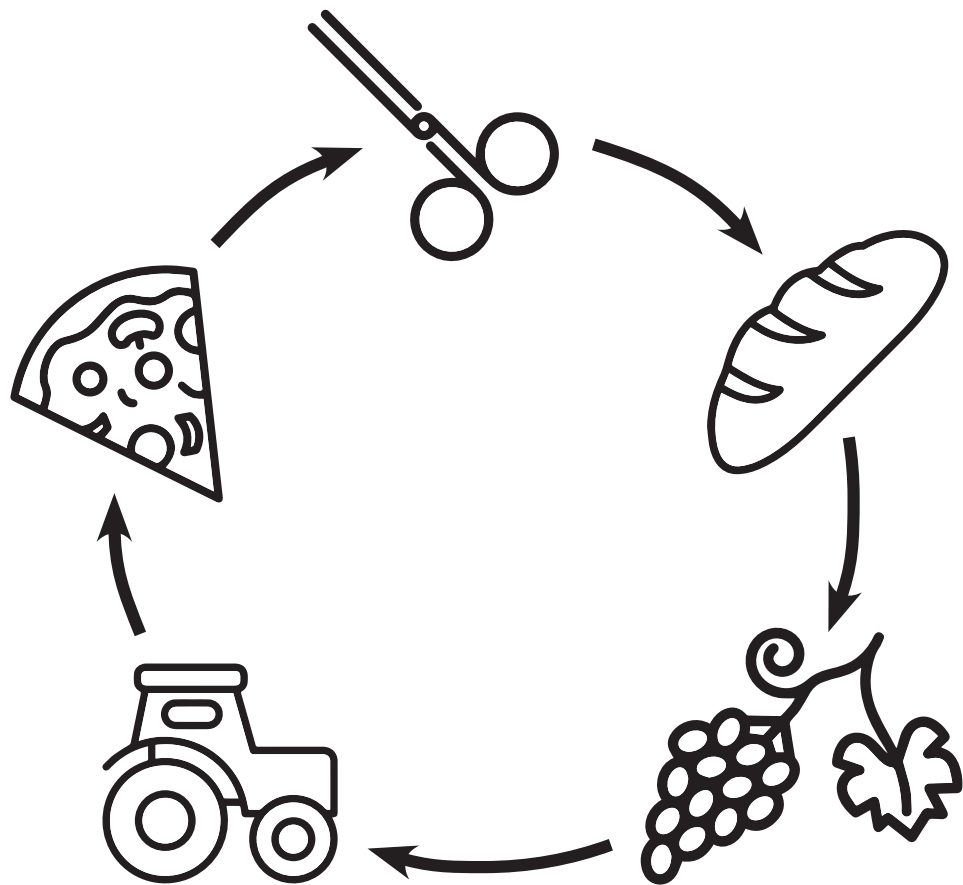
## LA CHARTE DU CAROL'OR

1. Notre monnaie complémentaire locale est une initiative de citoyens.
2. La monnaie complémentaire permet d'encourager l'activité économique locale.
3. Elle a pour objectif d'augmenter la prospérité de la région par son soutien à l'économie réelle.
4. Elle veut favoriser le commerce respectueux de l'environnement, les droits de tous, les valeurs de notre démocratie ainsi que les relations entre personnes de milieux différents.
5. Elle s'inscrit dans le mouvement citoyen de résistance active à la spéculation.
6. Sa gestion et son utilisation encouragent la participation de tous.
7. Elle engendre une réflexion sur le juste prix des choses, des actions et des services dans notre contexte économique.
8. Elle est un outil de transition qui valorise, entre autres, les richesses culturelles.

## L'ABC D'UNE MONNAIE COMPLÉMENTAIRE

Ou « Bon de soutien à l'économie locale »

Chez l'artisan coiffeur indépendant, je paie en Carol'Or. Ledit coiffeur achète son pain au boulanger du coin avec les Carol'Or reçus. Le boulanger achète ses fruits en Carol'Or à la supérette qui s'est fournie auprès d'un producteur local. Ce dernier va chez l'artisan du coin acheter de délicieuses pizzas faites maison... et bingo! L'artisan va chez le coiffeur du coin! La monnaie complémentaire reste dans son bassin de vie!



# LE CAROL'OR EN 7 QUESTIONS

## 1. Pourquoi utiliser un bout de papier qui a la même valeur que l'euro plutôt que l'euro lui-même ?

L'utilisation de la monnaie complémentaire favorise :

- l'économie locale : le Carol'Or n'a de valeur que localement. Il ne peut s'utiliser que dans la région de Charleroi. Son utilisation est un soutien aux producteurs, commerçants et prestataires de services locaux. Il vise à éviter la disparition des magasins de proximité et de voir échapper la richesse vers les marchés financiers ou internationaux via le commerce en ligne (Amazon, etc.)
- l'économie réelle : plus de 85 % de la masse monétaire nourrit une économie virtuelle et spéculative qui appauvrit la population. La monnaie complémentaire est un outil d'échange de produits et services centrés sur les besoins réels et non un outil de spéculation : on ne fait pas de l'argent avec de l'argent. Tous les euros transformés en Carol'Or ne participeront plus à cette finance dérégulée.
- la circulation de la monnaie et dynamise l'économie locale. Le Carol'Or ne pouvant être accumulé, il sera réutilisé plus vite et localement. Les euros transformés en monnaie complémentaire représentent une richesse qui restera au niveau du tissu économique local de Charleroi et sa région. Par conséquent, il promeut les services de proximité aux citoyens (bénéfiques, entre autres, aux personnes âgées, aux personnes à mobilité réduite,...).

## 2. Les avantages pour un commerçant ou prestataire de services partenaire ?

- La monnaie complémentaire est garante d'un certain nombre de valeurs reprises dans la charte établie par les citoyens à l'origine du projet Carol'Or.
- Le partenaire du Carol'Or est mis en réseau avec d'autres partenaires ou fournisseurs locaux qui privilégient les mêmes valeurs à travers l'acceptation de cette monnaie. Il participe ainsi à un mouvement limitant la disparition des magasins de proximité et allant à contre-courant du phénomène Amazon et autres achats sur Internet.
- Dans le même temps, il bénéficie d'un élargissement de sa clientèle, s'assure une visibilité et une place privilégiée dans un réseau de clients; une manière supplémentaire de fidéliser sa propre clientèle et, éventuellement, l'augmenter. En allant chez un partenaire du réseau de la monnaie, les utilisateurs sont confiants, ils savent que ce dernier s'est engagé à respecter la charte du Carol'Or !

## 3. Quelles sont les garanties que les billets ne seront pas falsifiés ?

Les billets du Carol'Or seront bien évidemment sécurisés et leur falsification rendue très compliquée: choix du papier et des encres, numéros de séries, QR codes, hologramme...

En cas de vol ou de falsification - ce qui est fort peu probable vu le peu d'intérêt qu'offrirait une monnaie complémentaire pour des faussaires - , nous alerterons tous les partenaires pour bloquer temporairement le système, le temps de communiquer les informations utiles à une reprise sécurisée.



#### 4. En tant que commerçant, comment je fais pour écouler le Carol'Or?

- En rendant la monnaie en Carol'Or
- En échangeant des euros en Carol'Or auprès de clients qui souhaitent en obtenir
- En devenant comptoir de change
- En faisant vos achats auprès d'autres commerçants ou fournisseurs qui acceptent le Carol'Or
- En vous payant partiellement en Carol'Or
- Et, éventuellement, en échangeant le Carol'Or en euros au comptoir de change de l'ASBL Carol'Or, moyennant un rédimage de 2%

#### 5. Que deviennent les euros que j'échange contre des Carol'Or ?

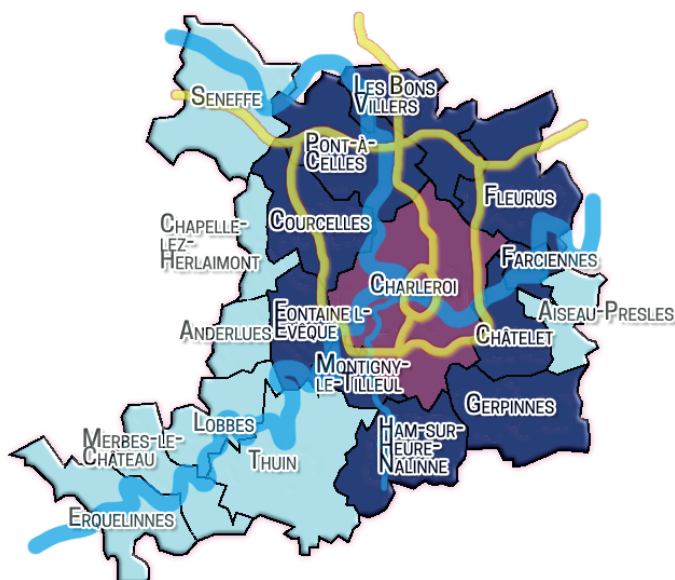
Les euros captés par les conversions seront placés :

- majoritairement dans une institution bancaire s'inscrivant dans le secteur de la finance solidaire et éthique;
- dans une moindre mesure,
  - auprès d'un organisme accrédité pour participer au financement de projets locaux répondant aux critères de la charte (par exemple, micro-crédits auprès de partenaires locaux);
  - auprès d'associations, de coopératives ou de projets à finalité sociale, environnementale ou culturelle (exemples : éoliennes citoyennes, Quai 10, ...).

La somme des montants placés formera le fond de garantie.

#### 6. Où peut-on utiliser le Carol'Or ?

Chez les partenaires du Carol'Or. Dans un premier temps à Charleroi et à terme, dans la zone géographique suivante : Les Bons Villers, Fleurus, Farciennes, Aiseau-Présles, Châtelet, Gerpinnes, Ham-Sur-Heure/Nalinnes, Thuin, Merbes le Château, Erquelines, Lobbès, Anderlues, Fontaine-l'Évêque, Montigny-le-Tilleul, Chapelle-lez-Herlaimont, Courcelles, Seneffe et Pont-à-Celles.



#### 7. En tant que commerçant, comment je fais pour la TVA, la comptabilité, les impôts... ?

Les monnaies locales et complémentaires sont comptabilisées comme des euros. Il n'y a pas de différence, c'est « transparent ». Ce type de bon est légal de la même manière que les bons d'achat, chèques-repas, éco-chèques ou points offerts sur les cartes de fidélité.

## ADHÉRER À L'ASBL CAROL'OR, C'EST DONC...

1. S'assurer une certaine visibilité :
  - Autocollant sur sa vitrine ou son échoppe
  - Son nom répertorié sur la page web du Carol'Or (outils de recherche des commerçants par activités, produits, localisation...)
2. Créer du lien entre les partenaires
3. Devenir un partenaire économique qui favorise le développement économique du bassin de vie. Les Carol'Or qui circulent dans la région de Charleroi, y restent, créant un réel impact sur notre société ! Une façon de résister activement à la spéculation.

## ADHÉRER À L'ASBL CAROL'OR PERMET

1. De disposer du droit de vote à l'Assemblée Générale, de faire entendre sa voix et ainsi d'influencer le devenir du Carol'Or.
2. De participer à un projet soumis à un système de gouvernance le plus démocratique possible (selon les statuts).

## EN CONTREPARTIE

Le partenaire s'engage à respecter les statuts, la charte de l'association et le règlement d'ordre intérieur (documents disponibles sur demande) et à payer une cotisation annuelle de 25€/an.

## DERNIÈRES INFORMATIONS IMPORTANTES

1. L'adhésion à Carol'Or ASBL donne droit occasionnellement à une bonification du montant perçu lors de l'échange d'euros en Carol'Or.  
Par exemple : 100€ échangés donnent droit à 110 Carol'Or, soit une bonification de 10 %.  
Dans ce cas, il est demandé au prestataire de signaler cette « action » à l'ASBL, laquelle en fera la publicité via ses canaux de communication.
2. Un rédimage, taxe entre 2%, est imposé quand un montant en Carol'Or veut être converti en euros.  
Par exemple: 100 Carol'Or donnent droit à 98€, le rédimage s'élevant ici à 2€.







## CONVENTION D'ADHÉSION À CAROL'OR ASBL

### Entre

Carol'Or ASBL, dont le siège social est établi au 24/3, rue de Dampremy, 6000 CHARLEROI

Représentée par : .....

En sa qualité de : .....

### Et le partenaire

Association et/ou Institutions (Biffer la mention inutile):

### Personne morale

Dénomination sociale : .....

Forme juridique : .....

Adresse /siège social : .....

Nom & Prénom du représentant légal : .....

Activité : .....

N° Entreprise/Association : .....

TVA : .....

Tél/Gsm : .....

E-mail : .....

Site-web : .....

### Personne physique

Nom : .....

Prénom : .....

Activité : .....

TVA : .....

Adresse : .....

E-mail : .....

Tél/Gsm : .....

E-mail : .....

Site-web : .....

La présente convention est établie en conformité avec les textes fondateurs de Carol'Or ASBL (les règlements, la charte, le ROI), qui sont disponibles sur demande.

Le partenaire s'engage à verser une cotisation de 25 € comme partenaire, institution et/ou association, dans les meilleurs délais sur le compte BE....., avec comme communication « cotisation Carol'Or - nom & dénomination - année ».

Cette convention d'adhésion est à renvoyer soit:

→ par voie postale au 24/3, rue de Dampremy, 6000 CHARLEROI,

→ par e-mail : [info@carolor.org](mailto:info@carolor.org)

→ à remettre en main propre à un ambassadeur du Carol'Or

Fait en 2 exemplaires à ....., le.....

Le partenaire

Carol'Or ASBL

